

1527

"élaborer des lois est une chose grande, importante et délicate, et sans l'esprit de Dieu, on ne fait rien de bon. Aussi faut-il agir toujours avec crainte et humilité devant Dieu et observer cette règle : **faire court et bon, peu et bien**, aller doucement et sans cesse en avant. Ensuite si ces lois s'enracinent, les compléments nécessaires se présenteront d'eux-mêmes"

- Martin Luther, Lettre à Philippe de Hesse

3

1795

« Faisons peu de lois mais qu'elles soient bonnes »

- Donatien Alphonse François de Sade, *La philosophie dans le boudoir*

4

4

La simplicité : un idéal, vraiment?

- Loi sur la circulation routière

Article unique

¹Le conducteur d'un véhicule circule de façon à ne pas mettre en péril autrui.

²Il ne prend pas de risques inutiles.

³Il donne la priorité aux véhicules qui peuvent faire valoir un intérêt privé ou public prépondérant.

- Montana (USA) 1995

« reasonable and prudent » driving

« the average motorist in Montana [has] no idea of the speed at which he or she could operate his or her motor vehicle on this State's highways.”

5

5

Les tentatives de simplifier la loi : des vagues successives s'échouant contre un paquebot insubmersible

Années 1970

- In grösseren zeitlichen Abständen ist eine generelle Bereinigung der Gesamtrechtsordnung, mit rechtlicher Ausschlusswirkung für die nicht aufgenommenen Erlasse, durchzuführen, und damit ist, soweit als möglich, eine Revision veralteter Rechtserlasse zu verbinden, mit dem Ziel der quantitativen und qualitativen Vereinfachung des Rechts und damit der Forderung von Gerechtigkeit und Rechtssicherheit.
- Walther Hug, « Gesetzesflut und Rechtsetzungslehre », Berlin/Heidelberg, 1978

Années 1980

- Wolf LINDER, « Überrollt uns ein Gesetzesflut? », ZBl 1985

Années 1990

- Une dizaine d'interventions parlementaires sur la déréglementation et de l'allègement administratif
- par exemple « Nouveaux instruments de limitation de la régulation » ou « Moins de formalités et de paperasses »

Années 2000

- « coup de balai dans le droit fédéral » (motions Peter Spuhler et Philipp Stähelin)
- Initiative populaire « Stop à la bureaucratie » - Art. 9a Cst. *Exécution non bureaucratique de la législation*

Années 2010

- Rapport du Conseil fédéral (Allègement administratif. Améliorer les réglementations – réduire la charge administrative des entreprises. Bilan 2012-2015 et perspectives 2016-2019)

Années 2020

- Unternehmenslastungsgesetz

6

6

La simplification:
une **revendication**
(néo-)libérale pour
s'opposer à
l'interventionnisme
étatique?

Neue Zü

Donnerstag, 6. Juni 2024 · Nr. 129 · 245. Jg.

**Gesetzesflut
bremst KMU**

Das NZZ-Barometer
misst Firmen den Puls

Die kleinen und mittleren Schweizer Unternehmen (KMU) agieren oft im Schatten der grossen Schlagzeilen, tun dies aber mit bemerkenswertem Erfolg. Viele sind so offensichtlich gewohnt, sich ständig im Wettbewerb beweisen zu müssen und mit Innovationen besser zu werden. Laut dem NZZ-KMU-Barometer 2024 sind dabei die neuen Möglichkeiten der künstlichen Intelligenz das Topthema. Viele 59 Prozent der Unternehmen erwarten, dass sie ihre Wettbewerbsfähigkeit im laufenden Jahr weiter steigern können. 43 Prozent gehen davon aus, dass sich dadurch auch ihre eigene wirtschaftliche Situation verbessern wird.

Die NZZ präsentiert das KMU-Barometer, das sie bereits zum vierten Mal zusammen mit der Fachhochschule Kallias erhoben hat, zur Eröffnung des Swiss Economic Forum in Interlaken. Laut der Befragung ist die Gesetzesflut in der Schweiz inzwischen zum wachstumshemmenden Faktor geworden, in dem die Unternehmen die grösste Verschlechterung sehen.

Generell wird der Standort Schweiz weniger positiv eingeschätzt. Zugenommen haben gleichzeitig die geopolitisch-mikroökonomischen Bedenken – allen voran die Sorge um das ungelöste Verhältnis zur EU. Die Personenzunahme bleibt für eine Mehrheit der Firmen zentral; 56 Prozent halten die hohe Zuwanderung für unproblematisch.

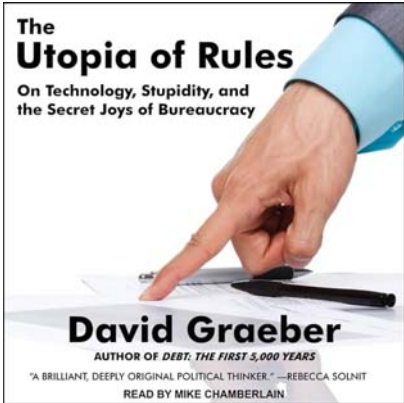
Wirtschaft, Seite 20/21



7

Ou la
nécessité
d'une
critique
sociale de la
bureaucratie
?

**The
Utopia of Rules**
On Technology, Stupidity, and
the Secret Joys of Bureaucracy



David Graeber
AUTHOR OF *DEBT: THE FIRST 5,000 YEARS*
"A BRILLIANT, DEEPLY ORIGINAL POLITICAL THINKER." —REBECCA SOLNIT
READ BY MIKE CHAMBERLAIN

8

Les **limites** de la déréglementation et de la simplification du droit : **4 thèses**

A) L'analyse de la quantité de législation publiée n'est qu'un indicateur très imparfait de l'interventionnisme

B) La normativité est un jeu à somme nulle

C) Simplifier peut compliquer

D) La demande de règles est en croissance constante dans une société libérale et ne peut pas être simplement interrompue dans un tel contexte

9

A – la quantité de législation : un indicateur très imparfait

- « So kann ein kurz gehaltenes Gesetz die gleiche normative Wirkungskraft haben wie ein geschwätziger Erlass. »
 - Bernhard WALDMANN, « Das Klage lied der Überregulierung, einige Gedanken zur Normenflut und Normendichte », Berne, 2015

10

10

B – la normativité: un jeu à somme nulle

- « Plus [la densité normative des lois au sens formel] est faible, plus le gouvernement, l'administration, une autorité administrative indépendante ou les tribunaux définissent en réalité les règles valables au sein d'une collectivité. À l'inverse, plus elle est élevée, plus le législateur fixe certes de telles règles, mais risque de perdre de vue sa fonction consistant à adopter des règles de droit importantes et [...] de se noyer dans une mer de normes. »
 - Vincent Martenet, Architecture des pouvoirs, 2016

11

11

C - Simplifier peut compliquer

- «J'évite d'être long et je deviens obscur»
 - Boileau, L'art poétique, 1674
- Au lieu de dire «Reviens à la maison», les coups frappés disaient: «Fais revenir tes pieds comme ils sont partis, fais revenir tes jambes comme elles sont parties, enracine tes pieds et tes jambes dans le village qui est le nôtre.
 - John Carrington, The Talking Drums of Africa, 1949, rapporté in Joseph Gleick, L'information: L'histoire - La théorie - Le déluge, 2015 (2011)

12

12

D: une demande de règles inéluctable

- un grand État comme la France, qui est à la fois agricole et commerçant, qui renferme tant de professions différentes, et qui offre tant de genres divers d'industrie, ne saurait comporter des lois aussi simples que celles d'une société pauvre ou plus réduite. »

PORTALIS, Discours préliminaire du premier projet de Code civil
(1801)

13

13

- « **Freer Markets, More Rules** »
 - Steven VOGEL, Freer Markets, More Rules: Regulatory Reform in Advanced Industrial Countries, Ithaca, 1996
 - « **L'abandon des monopoles d'Etat** par le biais de la **privatisation et de l'ouvertures des marchés** aboutit souvent à un **gonflement du Recueil systématique** du droit fédéral. Cela tient notamment au fait que l'Etat doit dorénavant jouer le rôle d'arbitre sur des marchés qu'il pouvait auparavant réglementer par des directives administratives internes. »
 - Conseil fédéral, 1999, FF 2000 942, 947
- **Iron law of liberalism:**
 - “any market reform, **any government initiative intended to reduce red tape** and promote market forces **will have the ultimate effect of increasing the total number of regulations**, the total amount of paperwork and the total number of bureaucrats the government employs.”
 - David Graeber, Utopia, 2015

14

Deux (fausses) croyances

- la croyance en la **toute puissance de l'efficacité des règles** quelles que soient les circonstances
- La croyance du **tout prévisible**.
 - « L'esprit humain ne se résout pas à accepter que des événements puissent ne pas être contrôlables. Il considère que des règles élaborées *a priori*, toujours plus sophistiquées, précises et nombreuses, peuvent tout maîtriser. Et pour tout ce qui touche à la sécurité, les pouvoirs publics sont les champions de l'anticipation absolue grâce à la réglementation. »

• Christian MOREL, *Les décisions absurdes III : l'enfer des règles*, Paris, 2018

15

15

Bilan

« **Des lois en petit nombre, des lois excellentes ? Mais c'est impossible.** Le gouvernement ne doit-il pas régler tous les intérêts, juger toutes les contestations ? Or, les intérêts sont, par la nature de la société, innombrables, les rapports variables et mobiles à l'infini : comment est-il possible qu'il ne se fasse que peu de lois ? Comment seraient-elles simples ? Comment la meilleure loi ne serait-elle pas bientôt détestable ? »

Pierre Joseph Proudhon (1851)

« je concevrais qu'on eût la logophobie, c'est-à-dire l'horreur des lois nouvelles, et si j'étais électeur, je dirais à mon député : ‹ je ne disconviens point que je ne vous aie nommé un peu pour cela, mais en outre, et de grâce, donnez-nous le moins de lois possible ! Le moins de lois possible, entendez-vous bien ? ›

Malheureusement **nous sommes mordu du chien de la légomanie.** »

de Lahaye Cormenin (Timon) (1844)

16

16

Conclusion

- La complexité de la loi ne fait-elle pas que refléter la **complexité de notre monde** contemporain ?
 - Simplifier la loi ne simplifiera jamais la complexité du monde

17